

L'urbanisme et les services qui y sont liés

En matière d'urbanisme, la Commune de Mérenvielle dispose d'un plan local récemment révisé et donc applicable et opposable aux tiers.

Les demandes d'autorisation sont à déposer en mairie et sont instruites par le service spécialisé de la communauté de communes de la Save au Touch, communauté à laquelle appartient Mérenvielle.

Par ailleurs des structures spécialisées sont à disposition du public pour leur apporter, chacune dans son domaine, toute information et conseil utile dans ce domaine de l'urbanisme comme plus largement dans celui du logement. Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement et l'Agence départementale pour l'information sur le logement, sont présents en Haute-Garonne pour ce faire.